

Département
PYRENEES ORIENTALES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES



République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 18/2016 BIS
REALISATION D'EMPRUNT : Budget Principal
Opérations d'investissement

VU l'article 36 de la Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 Juillet 1999

VU l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 31/2014 du 16 Avril 2014 portant délégation au Président

VU la délibération n° 47/2016 du 12 Mai 2016 autorisant le Président à contracter un emprunt de 1 000 000 € pour la réalisation des opérations d'investissement à engager par la Communauté de Communes des Aspres

Vu la consultation sur la base de 1 000 000€ réalisée auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Méditerranée, de la Banque Postale, et de la Banque Populaire du Sud,

VU la proposition de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales,

Le Président de la Communauté de Communes des Aspres

DECIDE de contracter auprès de la **CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON** un prêt à échéance annuelle d'un montant de **1 000 000€** dont le remboursement s'effectuera en **15 échéances annuelles constantes à compter du 25/10/2016**, soit avec échéance anticipée, et répondant aux caractéristiques particulières suivantes :

Le contrat de prêt est composé d'une seule tranche obligatoire à taux fixe

Montant du contrat de prêt :	1 000 000,00 euros
Durée de contrat de prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	financement d'investissement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 25/10/2030

Versement des fonds :	en une fois le 25/08/2016
Périodicité :	annuelle
Méthode d'amortissement :	échéances constantes
Taux fixe de référence :	1,78%
Date de 1 ^{ère} échéance :	25/10/2016
Taux d'intérêt annuel :	taux d'échéance réduit de 1,59%
Base de calcul des intérêts :	30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Frais de dossier :	1 000€TTC.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital et intérêts

DECIDE de signer la convention de prêt à taux fixe d'un montant de **1 000 000€** avec la **CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON**

DIT que la Directrice générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 13 Juin 2016

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Le Président

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160614-18BIS-Emprunt-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

Nom du client : CC ASPRES

09/06/2016

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Montant (en €)	1 000 000,00
Durée totale (en nombre d'échéances)	15
Profil d'amortissement	Échéance constante PEC & PEC DUO
Périodicité des amortissements	Annuelle
Périodicité des intérêts	Annuelle
Différé d'amortissement	0
Point de départ d'amortissement	25/08/2016
Date de première échéance	25/10/2016
Date de deuxième échéance	25/10/2017
Base de calcul	30/360

Nombre de périodes	1
--------------------	---

	Type de produit
Taux d'intérêt	Taux fixe
Taux d'intérêt ou marge (en %)	1,780%

A titre indicatif, l'échéance réduite ci-dessous correspond à un prêt à échéances constantes de 1000000 euros sur 15 ans au taux fixe de :	1,59%
--	-------

Date d'échéance	Capital restant dû (en €)	Amortissement	Intérêt	Échéance
25/08/2016	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
25/10/2016	927 531,94	72 468,06	2 966,67	75 434,73
25/10/2017	868 607,28	58 924,66	16 510,07	75 434,73
25/10/2018	808 633,76	59 973,52	15 461,21	75 434,73
25/10/2019	747 592,71	61 041,05	14 393,68	75 434,73
25/10/2020	685 465,13	62 127,58	13 307,15	75 434,73
25/10/2021	622 231,68	63 233,45	12 201,28	75 434,73
25/10/2022	557 872,67	64 359,01	11 075,72	75 434,73
25/10/2023	492 368,07	65 504,60	9 930,13	75 434,73
25/10/2024	425 697,49	66 670,58	8 764,15	75 434,73
25/10/2025	357 840,18	67 857,31	7 577,42	75 434,73
25/10/2026	288 775,01	69 065,17	6 369,56	75 434,73
25/10/2027	218 480,48	70 294,53	5 140,20	75 434,73
25/10/2028	146 934,70	71 545,78	3 888,95	75 434,73
25/10/2029	74 115,41	72 819,29	2 615,44	75 434,73
25/10/2030	0,00	74 115,41	1 319,32	75 434,73
Total :		1 000 000,00	131 520,95	1 131 520,95

Bon pour accord,



Le Président

René OLIVE

Proposition Financement Long Terme : Taux Fixe
1 000 000 €

Prêt Taux fixe PEC:

Mise à disposition des fonds : le 25 Août 2016

Remboursement anticipé : Total ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Frais de Dossier : 1 000 €

Echéances Annuelles :

Montant en euros	1 000 00 €
Durée	15 ans
Périodicité	Annuelle
Amortissement	Echéances constantes
Base de calcul des intérêts	Forfaitaire
1 ^{ière} échéance	25 Octobre 2016
2 ^{ième} échéance	25 Octobre 2017
Taux Fixe	1.78 %
Taux d'échéance réduit	1.59 %